



N° CPPAP 1121S05878  
Juin 2020 - N° 77

# AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par  
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

**BLOIS PPDC**

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# Pas de confinement pour les revendications !



Blois, manif du 16 juin 2020



Maison des syndicats, 1<sup>er</sup> mai 2020



Blois, manif du 16 juin 2020

## EDITO



## SOMMAIRE

## EN LUTTE ! PLUS QUE JAMAIS !

Ce numéro d'agir ensemble retrace l'activité de l'Union Départementale et des syndicats du département pendant la période de confinement mais s'attache surtout à poursuivre la dynamique de lutte entamée en novembre dernier pour le retrait de la réforme de retraite par points.

Si les formes de luttes et d'actions revendicatives se sont adaptées au travail à distance, la mobilisation des militant-es de la CGT du département a permis de faire reculer le patronat pour garantir la sécurité des travailleur-ses exposés chaque jour à la contamination. Mais elle a également permis de démontrer l'utilité du syndicalisme CGT pour la vie quotidienne des salarié-es et la défense de leurs intérêts immédiats à JTEKT HPI, l'ADMR, VALEO, FAURECIA et bien d'autres encore.

Les salarié-es isolés sans syndicat CGT sur leur lieu de travail ont pu compter sur leurs Unions Locales à Vendôme, Mer, Romorantin et Blois pour répondre à leurs questions, prendre en charge leurs problèmes et garantir la préservation de leurs droits aux congés payés, aux arrêts de travail dérogatoires, à leur santé, au chômage partiel.

Le gouvernement incapable de répondre aux besoins des soignant-es et de la population pour répondre à ceux du patronat nous a promis un jour d'après radieux : il nous annonce aujourd'hui des licenciements massifs, la surexploitation et les baisses de salaires pour seul horizon.

Nous devons opposer à cette déclaration de guerre la mobilisation de celles et ceux qui créent les richesses et ont démontré qu'ils et elles sont les seuls utiles à l'intérêt général : les travailleurs et les travailleuses, retraité-es, privé-es d'emploi, jeunes, sans papiers, du privé et du public.

Non au chantage à l'emploi ! Nous sommes au plus fort de la lutte de classe pour nos droits et la hausse des salaires !

*Didier Calvo*

## P.3 - Covid-19 : l'activité CGT a continué !



ARS, Blois le 16 juin 2020

## P.4 - Jour d'après : le 100 % Sécu !

## P.5 - Jour d'après : le 100 % Sécu !

## FAISONS DU JOUR D'APRÈS

## NOS JOURS HEUREUX !



## P.6 - FAPT 41 : Covid-19 VS La Poste

## P.7 - HPI : confinés, pas bâillonnés !

## P.7 - ADMR : vivre, pas survivre !



Opération escargot, 28 mai 2020, Blois

## P.8 - L'écho de la presse



**COVID-19 : L'ACTIVITÉ CGT A CONTINUÉ !**

Après une mobilisation de plusieurs mois contre la réforme des retraites par points Macron-Delevoye, durant laquelle l'Union Départementale et ses syndicats ont connu une activité intense, les camarades ont dû, de manière abrupte, se confiner pour respecter l'état d'urgence sanitaire et s'appliquer à respecter la consigne qu'ils et elles exigeaient de l'État : le maintien en présentiel des seules activités vitales pour le pays. Pour autant, à aucun moment, la CGT départementale n'a stoppé son action pour venir en soutien aux travailleurs et travailleuses durant cette période anxiogène et de remise en cause du droit du travail.

En 1<sup>er</sup> lieu, elle a exigé, comme au niveau national, le confinement pour l'ensemble des métiers qui n'étaient pas nécessaires et la réorientation de l'ensemble des moyens de protection au personnel de la santé. Mais devant la volonté du gouvernement et du patronat de maintenir l'activité économique du pays à tout prix, le profit passant avant la vie des travailleurs et travailleuses, l'UD CGT s'est portée aux côtés de ses derniers pour les aider à obtenir l'ensemble des mesures de protection sanitaire (matériels, conditions de travail, distanciation, etc.). Pour se faire, elle a créé une fiche d'alerte qui, une fois remplie par les salarié-es et/ou le syndicat CGT, était envoyée au préfet et à l'Inspection du Travail avec une demande d'intervention immédiate. Lors de réunions audio quasi hebdomadaires entre ces dernier-es et les organisations syndicales départementales, les interventions de la CGT et de la FSU dans l'éducation nationale ont permis de régler des situations graves (comme à l'ADMR) dans les plus brefs délais et de défendre les droits de retraits exercés par les salarié-es.

La CGT est aussi intervenue lorsque les droits de ces dernier-es étaient remis en cause par des louvoisements des patron-nes, bien heureux de profiter des atteintes au Code du travail permises par les ordonnances promulguées en urgence. Ainsi, il a fallu défendre les congés payés, les RTT, le droit aux ASA « garde d'enfant » ou « personne vulnérable » et le respect du chômage partiel. Sur ces derniers points, l'UD CGT sera très attentive à ce que lui feront remonter les syndicats et les travailleur-ses dans les semaines à venir avec la poursuite de l'activité partielle à taux différenciés, les velléités du patronat de mettre en place des « accords de performance collective » avec chantage

à l'emploi pour augmenter le temps de travail ou baisser les salaires.

Mais l'UD a aussi continué à porter les revendications du monde du travail, avec plusieurs interventions dans la presse locale (Nouvelle République, Sweet FM, France 3 télévision). Notamment pour le 1<sup>er</sup> mai où, malgré l'impossibilité d'organiser une manifestation comme à l'habitude, elle a recouvert, lors d'une action unitaire CGT/FSU/Solidaires/UNSA, la Maison des syndicats d'un immense slogan et a convoqué une conférence de presse avec France 3. Cette action unitaire a aussi eu lieu sur les réseaux sociaux avec la création de visuels spécifiques « Jour d'après » avec nos revendications et l'envoi d'un communiqué aux représentant-es de l'État dans le département.

Dès la sortie du confinement, la CGT a été à l'offensive dans le département avec l'organisation conjointe UD/USD santé action sociale (et avec le soutien des organisations FSU, Solidaires et UNSA) d'une opération escargot (seule à même de répondre aux injonctions gouvernementales sur les manifestations physiques) le 28 mai dans les rues de Blois. Avec 3 arrêts : les escaliers Denis Papin rebaptisés « Escalier Ambroise Croizat » et des revendications portant sur la Sécurité sociale ; la préfecture avec des revendications sur les salaires, emplois et Sécu ; l'ARS avec des revendications spécifiques à la santé. Cette action s'appuyait sur un communiqué départemental UD/USD santé action sociale/FERC pour dénoncer les médailles et primes au mérite et exiger des augmentations de salaires, des postes et des moyens.

Pour finir, l'UD CGT 41 s'est associée au PCF 41 le 12 mai pour rendre hommage à Cécile Rol Tanguy, grande résistante, syndicaliste CGT et féministe, décédée à 101 ans le 8 mai.



Hommage à Cécile Rol Tanguy, Blois le 12 mai, Photo Pascal Vallée

**COVID-19 : LE MODÈLE SOCIAL PROTECTEUR**

« Nous n'ajouterons pas aux difficultés sanitaires [...] l'angoisse du chômage et des fins de mois difficiles pour les salariés. Aussi, tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte, là aussi. Dès les jours à venir, un mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel sera mis en œuvre. [...] Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre État-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner notre cadre de vie au fond à d'autres est une folie. »

E. Macron, allocution du 12 mars 2020

On ne peut que souscrire aux propos du Président de la République qui glorifie le modèle social français... Malheureusement dans sa bouche, ce ne sont que des mots. Alors que pour la CGT, c'est du concret et nous portons de réelles propositions. Oui il faut des salaires suffisants pour aborder les fins de mois sans craindre l'avenir. Oui l'assurance chômage est primordiale pour faire face aux aléas de la vie. Oui la santé ne doit plus être considérée comme un coût et viser la rentabilité sous la houlette de l'administration. Oui on ne peut confier notre protection, y compris celle due aux retraités via le versement d'une pension gagnée par une vie de labeur, aux appétits de la finance et des assurances privées. Alors pour le « monde d'après », l'Union Départementale CGT 41 porte des revendications pour que le travail soit enfin reconnu à sa juste valeur et que notre système de sécurité sociale, socle de notre démocratie depuis le Conseil National de la Résistance, soit renforcé.

**Obtenons le 100% sécu via les cotisations sociales**

Alors que durant le confinement, la préoccupation de l'État a encore été de suspendre voire d'annuler les versements de cotisations sociales patronales des entreprises, pour la CGT 41, il faut au contraire les augmenter pour permettre le 100 % Sécu revendiqué par notre organisation.

En effet, les cotisations sociales (salariales et patronales) font partie intégrantes du salaire socialisé. Elles servent à financer de façon solidaire et collective la protection sociale (maladie), le régime de retraites, l'assurance chômage, les allocations familiales. Issues du programme du Conseil National de la Résistance, elles ont pour finalité de protéger les salarié-es des événements inhérents à l'activité et à l'existence tout au long de leur vie. Les baisser, en exonérer les entreprises, outre le fait que cela détruit le système de sécurité sociale, est une véritable baisse des salaires des travailleur-ses ! Le transfert vers l'impôt est tout aussi inadmissible et ne crée pas de droit, en laissant toute latitude au gouvernement à chaque PLFSS de baisser les prestations l'exemptant de faire le choix de politiques de progrès et de justice sociale.

Cette baisse de financement a des conséquences néfastes pour la population : déremboursement des médicaments, franchises sur les visites médicales, les médicaments, les journées d'hospitalisation, baisse des allocations chômage, remise en cause de l'universalité des allocations familiales, non prise en



compte de la perte d'autonomie (ce qui fait peser une charge sur les familles dont les proches sont en EHPAD), attaques contre les régimes des retraites, etc.

**C'est pourquoi l'UD CGT 41 revendique :**

- la fin des exonérations de cotisations sociales patronales et le remboursement de ce qui n'a pas été versé depuis des décennies ;
- le financement intégral de la Sécurité Sociale par les cotisations sociales et donc la suppression de la CSG et de la CRDS ;
- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale et le 100% Sécu ;
- le maintien du système de retraite par répartition intra et intergénérationnel à cotisations et prestations définies et l'ouverture pour tou-ttes et dans tous les régimes du droit à retraite à taux plein dès l'âge de 55 ans (50 pour les services actifs et métiers pénibles).

**RENDRE LES RICHESSES CRÉÉES PAR LE TRAVAIL AUX TRAVAILLEUR·SES**

Les fins de mois difficiles dont Macron s'est soudainement ému à diverses reprises durant la pandémie ne sont pas dues à la crise sanitaire. Elles sont le fait de l'absence d'un retour des richesses créées à celles et ceux qui travaillent. Il y a donc urgence à œuvrer pour l'augmentation des salaires et des retraites !

Durant les dernières semaines et celles à venir, alors que le gouvernement n'avait que le mot de solidarité à la bouche, c'est le monde du travail qui a dû mettre la main à la poche : perte de congés payés, de RTT (y compris pour les télétravailleur·ses), « dons » de RTT des salarié·es pour les soignant·es et à venir la multiplication des accords de « performance collective » pour baisser le montant des salaires et/ou augmenter le temps de travail au nom de la sauvegarde de l'emploi !

En revanche, B. Le Maire qui « appelle à diminuer d'au moins un tiers le versement des dividendes en 2020 » n'a pas été entendu puisque les actionnaires de nombreuses multinationales les ont déjà perçus ! Pourtant, la vraie solidarité serait que l'ensemble des dividendes soit réinjecté dans les salaires et l'économie réelle. Pénicaud a beau exhorté les Français·es à consommer, difficile quand les fins de mois commencent le 15... Dans la Fonction publique, alors que le Ségur de la santé bat son plein, la question des trop bas salaires des personnels de la santé est mise en exergue. La CGT dénonce ces faits depuis des années.

**L'UD CGT 41 porte des revendications précises.**

- L'augmentation immédiate de 400 euros pour tou·tes.
- Le dégel immédiat du point d'indice dans la Fonction publique et les conventions collectives et le rattrapage des 18 % de perte depuis 2000.
- Le SMIC à 2000 €.
- l'abandon de la rémunération « au mérite » source d'inégalités et favorisant le clientélisme et l'arbitraire de l'encadrement et l'intégration des primes à caractère de complément salarial dans le traitement brut.

**Focus égalité femmes hommes**

L'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes est de 26 % et 63 % de salarié·es payés au SMIC sont des femmes. 59 % des entreprises de plus de 50 salarié·es ne respectent pas la loi et n'ont ni accord ni plan d'action sur l'égalité professionnelle (seul 0,2 % ont été sanctionnées malgré toutes les promesses de Macron et Schiappa).

La crise a montré que ce sont en majorité les femmes qui ont continué à travailler en présentiel pour faire tourner le pays. Pour abolir ces inégalités dans le « monde d'après », la CGT 41 demande :

LE JOUR D'APRÈS, ♀

NI PREMIÈRES DE CORVÉES,

NI DERNIÈRES DE CORDÉE !



- des sanctions pour toutes les entreprises et administrations dans lesquelles il y a un écart salarial entre les femmes et les hommes ;
- le renforcement des moyens et des prérogatives de l'inspection du travail pour garantir une application effective des sanctions ;
- l'application du principe de « à qualification égale, salaire égal ».

**Focus pensions et retraites**

Le droit à la retraite est garanti par le salaire socialisé et le versement de cotisations sociales. Le taux de remplacement doit être au minimum de 75 % du salaire brut pour une carrière complète et doit reposer sur l'ensemble de la rémunération (traitement/salaire, primes, indemnités complémentaires de traitement, intéressement, participation...) calculé sur les 6 meilleurs mois de travail et le montant de la retraite ne doit pas être inférieur à 1800 € net. Dans l'immédiat, la CGT 41 exige un rattrapage de 400 € pour tou·tes, le dégel des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC et l'indexation des retraites sur les salaires.

**FAPT 41 : COVID-19 VS LA POSTE**

Dès la 1<sup>ère</sup> semaine de confinement, se sont 45 % des effectifs des sites de la Plaque Centre qui se sont effondrés. Beaucoup d'agent-es en éviction et garde d'enfants, 5 agent-es en quatorzaine dont 2 testés qui se sont révélés négatifs et 37 agent-es en droit de retrait.

Les membres du personnel du CHSCT CGT ont dû batailler ferme pour que les protocoles de sécurité soient mis en place et non sans mal, la direction menaçant de ne pas payer les agent-es qui utilisaient leur droit de retrait. Malgré cela, les salarié-es ont pris la décision de stopper le travail sur plusieurs sites du département, la PPDC de Blois en tête, suivie de très près par la PDC de Candé Sur Beuvron.

Suite aux pressions orchestrées par la direction, les représentant-es du personnel du CHSCT CGT ont pris la décision de déposer un droit de retrait collectif pour « risque de danger grave et imminent », ce qui permettait de couvrir l'intégralité du personnel de la plaque Centre. C'était sans compter sur les « juristes » de La Poste qui voulaient rendre illégale cette démarche ! Les camarades du CHSCT CGT ont donc demandé l'intervention de l'inspection du travail qui a sommé la direction de La Poste de fournir le matériel de protection obligatoire. 24h plus tard les postier-es étaient fournis en gel, masques, gants... Le droit de retrait collectif est alors levé et les agent-es ont repris le chemin du travail plus « sereinement ». Aucune retenue de salaire n'est effective.

Malheureusement, La Poste ne s'arrêta pas là et a fait le choix, sous couvert de protéger son personnel, de se débarrasser de dizaines de CDD au courrier. S'en est suivi la mise en place d'une organisation de travail en « mode dégradé » ainsi que les semaines de 3 jours travaillés.

La 3<sup>e</sup> semaine est marquée par une déferlante de colis qui s'est abattue sur nos services ! Les chiffres ont explosé les compteurs ! Même en période de Noël nous n'avons jamais vu cela ! Nous constatons que le consumérisme a encore de beaux jours devant lui ! Nous avons dû nous plier à la distribution de produits qui n'étaient pas de première nécessité, avec des effectifs en berne et seulement 3 jours travaillés pour distribuer 6 jours de courrier et de colis ! Malgré une reprise normale de l'activité, nous sommes toujours à ce jour noyés sous les colis.

La période estivale se fera donc sans embauche ni renfort CDD dans nos services.

Encore mieux, dans les bureaux de l'enseigne, La Poste ne souhaite pas remplacer ses guichetier-es en

congrés et fait le choix de laisser fermer ses bureaux de poste.

Suite à cette décision, la CGT FAPT 41 tient à adresser aux communes un communiqué pour les alerter sur la diminution des horaires d'ouvertures des bureaux de l'enseigne cet été. La crainte étant que ces bureaux soient définitivement fermés dans un avenir très proche.

Sous couvert du Covid-19, La Poste expérimente tous les possibles. De la mise en place d'horaires farfelus, de la distribution sur 3-4-5 jours par semaine, des postier-es en repos le samedi (du jamais vu), faisant des économies sur l'emploi, les remplacements saisonniers, les transports...

La CGT FAPT 41 restera très vigilante dans les prochains mois sur les suites de ces nouvelles organisations de travail qui cachent une casse des conditions de travail certaine et qui risquent de perdurer jusqu'à la fin de l'année 2020.



**HPI : CONFINÉS, PAS BÂILLONNÉS !**

Comme d'autres entreprises de la métallurgie, JTEKT HPI à Blois a fait face à l'épidémie de Covid-19. Comme beaucoup de directions, celle de JTEKT, menée par les représentant-es du MEDEF local, a dans un 1<sup>er</sup> temps voulu imposer la poursuite de l'activité pour garantir les profits de l'entreprise au prix de la santé des travailleur-ses et de la population.

Le syndicat CGT de l'entreprise a d'emblée refusé toute reprise du travail en raison de l'exposition au virus, de l'impérative nécessité de limiter la circulation du virus et de réserver les protections aux activités vitales. Face à cette mobilisation syndicale, la direction s'est résolue à recourir au chômage partiel.

Cependant, l'entreprise entendait contraindre nos camarades à négocier la prise de congés payés à sa discrétion en application des dérogations accordées aux patron-nes par le gouvernement. Le rapport de force entamé par le syndicat CGT de l'entreprise a permis de garantir les droits des travailleur-ses en matière de congés payés. La direction a autoritairement et déloyalement imposé la prise de

congés payés aux salarié-es pendant une période non prévue à cet effet et non négociée. La direction de JTEKT a fait la démonstration du mépris qu'elle porte aux élu-es du personnel, aux syndicats qui portent la voix des salarié-es et défendent leurs intérêts. Les camarades, soutenus par l'Union Départementale, se sont battus pour faire reculer leur direction après avoir saisi la préfecture et la DIRECCTE qui a dû intervenir.

Il ne s'agit pas ici de porter aux nues une bataille ordinaire pendant le Covid mais d'en tirer toutes les conséquences pour l'action revendicative. A savoir qu'on ne gagne que les batailles que l'on mène et cette bataille en appelle d'autres parce qu'elle démontre l'utilité du syndicalisme CGT pour la vie quotidienne des salarié-es. Elle renforce la nécessité d'un syndicalisme de lutte au plus près des salarié-es mais les batailles en cours s'avèrent rudes.

**Le chantage à l'emploi qui justifierait tous les reculs sociaux selon les patron-nes impose la présence de tou-ttes les camarades dans les entreprises pour construire et engager avec les et travailleur-ses des luttes partout dans la solidarité ouvrière.**

**ADMR : VIVRE, PAS SURVIVRE !**

Ces derniers mois beaucoup d'élu-es et tous les ministres ont découvert l'existence de gens invisibles, bien cachés dans la misère et la souffrance : les aides à domicile.

Ben oui au fait, qui s'occupe de nos vieux et vieilles seuls, isolés et fragiles aux quatre coins de notre beau département où l'on vante d'habitude nos superbes châteaux, notre réserve à pandas, la Sologne des riches enfermés dans leurs propriété et occupés à dépenser le pognon de dingue volés à leurs salarié-es français et étrangers ? Ben oui ! Qui, dès 7 heures le matin jusqu'à 21 heures, court d'un domicile à l'autre pour laver, habiller, coiffer, porter, nourrir et parler à une personne âgée bien souvent seule qui ne peut, pas plus que sa famille bien souvent, se payer une place en maison de retraite et qui attend de l'aide chaque matin, midi et soir, de l'humanité pour continuer à se dire qu'elle existe en vrai chaque jour ? Ben oui ! Ce sont beaucoup de femmes et quelques hommes qui, pour un salaire de misère et des contrats à temps partiel subi, travaillent du matin au soir et du soir au matin à aider celles et ceux qui en ont le plus besoin.

On pourrait se dire que ce métier est tellement utile socialement et humainement qu'il mérite

considération, moyens matériels et humains et salaires décents.

Ben non ! En système capitaliste, le pognon c'est aux actionnaires parasites qu'il va, pas à celles et ceux qui répondent aux besoins sociaux. Ben non ! En système capitaliste, du pognon il n'y en a pas pour fournir des protections aux aides à domicile ! Leur direction leur a dit et répété : vous n'êtes pas prioritaires et les masques ça ne sert à rien ! Mais on vous aime bien quand même et, pour le SMIC, le directeur de l'ADMR leur adresse des SMS pour leur dire qu'elles sont formidables et que ce sont les risques du métier.

Depuis la création du syndicat CGT, ces travailleuses ont décidé que ça ne pouvait plus durer ! Derrière leurs représentantes CGT, les « AD » de l'ADMR ont exigé des protections et avec toute la CGT elles ont interpellé les élus et les représentants de l'État pour palier l'incurie et le mépris de leur direction.

**Elles ont arraché des protections et elles savent qu'après le respect, par la lutte, elles gagneront du salaire et des droits pour VIVRE ! PAS SURVIVRE !**





## Loir-et-Cher : pas de rassemblement pour le 1<sup>er</sup> Mai mais des syndicats mobilisés

**Confinement oblige, les traditionnelles manifestations du 1er Mai n'auront pas lieu cette année. Les syndicats passeront leurs messages autrement.**

*On respecte le confinement, donc il n'y a pas d'appel au rassemblement ce 1er Mai en Loir-et-Cher, déclare Christine Bariaud, co-secrétaire départementale de la CGT, au nom de l'intersyndicale qui rassemble la FSU, Solidaires, l'Unsa et la CGT.*

De son côté, Force ouvrière qui avait aussi l'habitude de réunir ses militants ne le fera pas cette année. Seul le secrétaire général de FO 41, Éric Gondy, sera présent ce 1<sup>er</sup> Mai, place de la République, à Blois, dans la matinée, pour commémorer cette Fête du travail : « Cette journée permettra de mettre l'accent sur les conditions de travail et la sécurité en entreprise. On demande de tester les salariés dès lors qu'il y a une suspicion de coronavirus. »

### Des visuels circuleront sur les réseaux sociaux

Malgré ce contexte complètement inédit et atypique, l'intersyndicale montera au créneau, d'une autre manière, pour porter haut et fort ses revendications. « Le 1<sup>er</sup> Mai, nous avons prévu d'interpeller par mail les représentants de l'État, annonce Christine Bariaud. Avec l'intersyndicale, nous avons aussi créé une douzaine de visuels qui commencent tous par " Le jour d'après " : on demandera à nos militants de poster chaque jour, du 1er mai au 11 mai (date de déconfinement), un visuel sur les réseaux sociaux. Quant aux personnes qui travailleront ce 1er Mai, notamment les soignants, elles pourront brandir ces visuels devant leur établissement. »

La crise du coronavirus et le confinement n'ont pas balayé d'un revers de main toutes les luttes menées depuis des années. Pour

la CGT, la gestion de cette épidémie ne fait qu'accroître la colère de syndicats : « Les réformes successives dans la santé ont détruit beaucoup de choses. Cela fait des années qu'on le dénonce. La crise aura démontré qu'on avait raison. Il faut absolument remettre des moyens humains et financiers dans la santé. »

### « Abrogation de réformes »

Pour Sylvain Chardon de Solidaires, des atteintes au droit du travail ont été portées pendant ce confinement : « Dans les Ehpad, des journées de travail plus grandes ont été autorisées. On a aussi autorisé des salariés à travailler jusqu'à 60 heures par semaine durant cette crise. Nous acceptons ces augmentations d'heures de travail en temps de crise, mais cela doit être provisoire. Le gouvernement et le patronat ne doivent pas en profiter pour faire durer ces mesures exceptionnelles. »

Juste avant le confinement, des syndicats étaient lancés, depuis le mois de décembre, dans une bataille contre la réforme des retraites. Réforme qui a été suspendue par le gouvernement depuis la crise du coronavirus. « Ce que nous demandons, c'est l'abrogation de cette réforme, de même que toutes celles qui mettent à mal le code du travail », réclame la CGT.

La revalorisation des salaires, notamment des « invisibles », de ceux qui n'ont pas cessé de travailler pendant le confinement, est vivement attendue et revendiquée – la CGT réclamant une augmentation immédiate de 400 €. « L'argent, il existe. Nous avons de très bonnes idées pour en trouver. » Quant à la reprise de l'école, des organisations syndicales soulignent qu'elles soutiendront tous les personnels qui exerceront leur droit de retrait si les équipements de protection ne sont pas au rendez-vous pour l'accueil des enfants.

La Nouvelle République, le 30/04/20